



**MAIRIE**  
**De**  
**SAINT MARS SUR COLMONT**  
**53300**  
**TEL fax 02 43 00 16 26**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 octobre 2019**

**Approbation de l'Adhésion de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais au Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents « SyBAMA »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais au Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents, conformément au projet de périmètre et de statuts proposés.

**Bathymétrie et plan d'épandage**

Compte-tenu de l'obligation de réaliser une étude de bathymétrie et plan d'épandage avant de procéder au curage du 1<sup>er</sup> bassin des lagunes, le Conseil Municipal décide de confier cette étude à la Société AQUASOL qui s'élève à 5.988,00 € TTC pour laquelle une subvention du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est sollicitée.

**Illuminations de Noël**

Un contrat de location annuel est passé avec la société « Comptoir Français d'Illumination ».

**Lotissement La Résidence du Pré du Chêne : division de parcelles**

Deux personnes étant intéressées pour l'acquisition de la dernière parcelle du lotissement moyennant qu'elle soit divisée en deux. Le Conseil Municipal, sous réserve de l'accord des colotis dans les proportions applicables à toute modification de lotissement, décide de vendre cette parcelle en deux lots. La Société Zuber est pressentie pour la réalisation du bornage et métré.

**La Mise en place du paiement en ligne pour l'encaissement des recettes publiques locales**

Le Conseil municipal décide de mettre en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques locales de la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Délibération portant création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, modifié, le RIFSEEP sera mis en place au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Pour extrait conforme.  
En Mairie le 29 octobre 2019  
Le Maire,

Odile AVENEAU